

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BRYAN GARNIER CREDIT FUND – Part A (code ISIN : FR0011089192) BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif de réaliser, sur une durée de placement recommandée d'au moins dix huit mois, une performance annuelle moyenne nette des frais de gestion supérieure à celle de l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA exprime le taux de marché monétaire européen et se compose de la moyenne des taux d'intérêt des opérations au jour le jour d'un échantillon de 57 banques, calculé par la Banque Centrale Européenne.

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euros

Politique d'investissement :

Le FCP pourra investir la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire et obligataire émis par des entités publiques ou privées notées « Investment Grade » (ayant une notation minimale BBB- dans la grille de notation de l'agence Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans celle de Moody's). Le fonds privilégiera les émetteurs privés. Le FCP pourra également investir jusqu'à 50% maximum de l'actif net sur des instruments du marché monétaire et obligataires spéculatifs (high yield - ayant une notation inférieure à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et Fitch ou à Baa3 dans celle de Moody's) et sur des titres non notés. Pour ce qui concerne le risque de crédit, la société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre des décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder.

La constitution du portefeuille est réalisée à partir d'un scénario macro-économique qui comprend des anticipations de mouvements de taux ainsi que des anticipations sur les mouvements de « spreads » de crédit. Puis le gérant sélectionne les émetteurs sur la base d'une analyse fondamentale qui permet d'évaluer le risque crédit de chacun des émetteurs. Le portefeuille sera constitué en diversifiant les émetteurs par secteur et par zone géographique.

Le risque obligataire fait l'objet d'une gestion active à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux comprise entre 0 et 3.

L'approche bottom-up se base notamment sur un double moteur de performance :

- le portage : la sélection de titres obligataires conservés jusqu'à maturité avec pour objectif de profiter du rendement de tels actifs.
- le spread : sélectionner les émetteurs que la société de gestion considère comme disposant des meilleures perspectives en matière de crédit, le fonds cherchera à bénéficier d'un éventuel resserrement des spread de crédit. Un tel resserrement peut être particulièrement important sur les titres spéculatifs (high yield).

Le FCP pourra cependant être exposé en actions dans une fourchette de -10% à 10% de son actif net.

Les IFT pourront être également utilisés dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille. Ils permettront également au fonds de s'exposer au risque de taux dans la limite d'une exposition brute maximale à 200%.

le FCP pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Affectation du résultat : FCP de capitalisation

Durée de placement recommandée : 18 mois.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour jusqu'à 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne)

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible		Rendement potentiellement plus élevé				
1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse dans l'échelle de risque n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé en catégorie 3, principalement en raison de la volatilité des instruments associés aux investissements réalisés par le fonds sur des obligations émises par des émetteurs industriels ou bancaires.

Risque importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la liquidité : Le FCP peut être investi sur des obligations avec une taille d'émission faible. Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur dans un laps de temps raisonnable, ceci entraînerait une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque liés au crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur. Le risque de crédit, lorsqu'il se matérialise, entraîne une baisse de la valeur liquidative du fonds. La stratégie d'investissement du FCP peut l'exposer à un risque de crédit élevé.

Risques liés à l'utilisation des IFT : Les investissements en instruments financiers à terme sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux autres risques inhérents à l'investissement dans des valeurs mobilières.. Il n'est pas toujours possible d'appliquer ces techniques, où elles ne s'avèrent pas toujours efficaces pour accroître les rendements ou limiter les risques. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

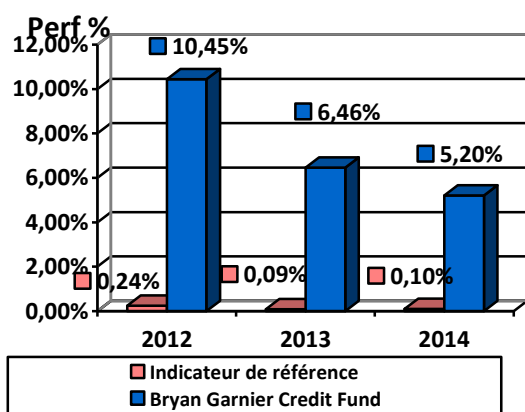
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ; l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. <u>Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</u>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,89 % par an* * Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2014. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.bryangarnier-am.fr Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiations exceptées dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Les performances sont calculées nettes de frais.

Les performances sont évaluées dans la devise du fonds en EURO.

Le fonds a été créé le 16 septembre 2011

Informations pratiques

NOM DU DEPOSITAIRE	RBC INVESTOR SERVICES BANK France S. A.
INFORMATIONS SUR L'OPCVM	Plus amples informations sur l'OPCVM, prospectus, dernier rapport annuel, document semestriel sont disponibles en français, auprès de : BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT 26, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
VALEUR LIQUIDATIVE	Auprès de BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT ou bien par consultation du site internet de la société www.bryangarnier-am.fr

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. La responsabilité de BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds a été agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers.

BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.